

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

COMMANDE SUR MESURE

PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Aurelian House Jewelers

718 Fifth Ave, New York, NY 10019,
United States

PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

La famille Castellane

375 Park Avenue, Suite 2100, New York,
NY 10152, United States



Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-
0027

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

23 février
2026

ÉMIS LE

3 février
2026

DROIT
APPLICABLE

État de New
York, États-
Unis

AURELIAN HOUSE JEWELERS LLC

Confidentiel — préparé pour The Castellane Family. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

◇ NDA-2026-0027

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° DE CONTRAT

NDA-2026-
0027

PARTIES

Aurelian
House
Jewelers et la
famille
CastellaneDATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR23 février
2026

DURÉE

12 mois

DROIT
APPLICABLEÉtat de
New York,
États-Unis

STATUT

Pour
signature

EN BREF

La structure de cet accord



La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer



La confidentialité survit à l'expiration



Conception et fabrication à la main d'un collier de famille sur mesure commandé en cadeau d'anniversaire par la famille Castellane.



Comté de New York, New York



Aurelian House Jewelers et la famille Castellane

01

Objet et contexte

La famille Castellane souhaite marquer son quarantième anniversaire de mariage avec un collier construit autour des diamants d'une broche de grand-mère restée non portée pendant deux décennies. Voici le plan pour évaluer ces pierres, s'approvisionner en ce qui est nécessaire pour compléter le design, et fabriquer à la main une pièce que la famille transmettra.

Préambule

La broche de la grand-mère de la famille Castellane repose dans un coffre-fort depuis vingt ans — magnifique, mais jamais portée, et personne dans la famille ne se sentait à l'aise de la modifier purement et simplement. Pour leur quarantième anniversaire, la famille souhaite donner une nouvelle vie à ces pierres : les resertir dans un collier qui conserve les diamants de la broche comme pièce centrale, sans pour autant fondre un objet porteur de sa propre histoire.

Aurelian House Jewelers propose une commande sur mesure de seize semaines qui évalue et retaille si nécessaire les pierres de famille, source des diamants et pierres précieuses complémentaires pour compléter le design, et fabrique à la main le collier fini dans notre atelier de New York. Les sections suivantes détaillent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

Aurelian House Jewelers

AURELIAN HOUSE JEWELERS
LLC · EIN 13-4487206

718 Fifth Ave, New York, NY 10019,
United States

atelier@aurelianhouse.com · +1 212
555 0177 · aurelianhouse.com



PARTIE B — PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE

La famille Castellane

THE CASTELLANE FAMILY, C/O
WHITMORE FAMILY OFFICE

375 Park Avenue, Suite 2100, New York,
NY 10152, United States

r.castellane@whitmorefamilyoffice.com
· +1 212 555 0299



Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait qu'Aurelian House Jewelers et la famille Castellane sont en discussions concernant l'objet visé.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La
Partie
destinataire
ne
peut
divulguer
les
informations
confidentielles
qu'à
ses
employés,
dirigeants
et
conseillers
professionnels
qui ont
besoin
d'en
connaître
aux
fins de
l'Objet
et qui
sont
liés par
des
obligations
de
confidentialité
au
moins
aussi
protectrices
que
celles
du
présent
accord.

La
Partie
destinataire
demeure
responsable
de
toute
violation
commise
par ces
personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restit ution ou destr uction n des docu ments

Sur
demande
écrite
de la
Partie
divulgateur,
ou à la
résiliation
ou à
l'expiration
du
présent
accord,
la
Partie
destinataire
restituera
rapidement,
ou, au
choix
de la
Partie
divulgateur,
détruir
toutes
les
informations
confidentielles
en sa
possession
ou
sous

son
contrôle,
ainsi
que
toutes
les
copies,
notes
et
documents
dérivés,
et
certifiera
par
écrit,
sur
demande,
cette
destruction,
signée
par un
responsable
habilité.

La
Partie
destinataire
peut
conserver
une
copie
d'archive
uniquement
pour se
conformer
aux
exigences
légales
ou
réglementaires

de
conservation,
ou des
copies
conservées
dans le
cadre
de
sauvegardes
électroniques
de
routine,
à
condition
que
ces
documents
conservés
restent
soumis
aux
obligations
de
confidentialité
du
présent
accord.



6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgateur est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de New York, États-Unis

JURIDICTION

Comté de New York, New York

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR AURELIAN HOUSE
JEWELERS

Aurelian House Jewelers

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



POUR LA FAMILLE
CASTELLANE

Renata Castellane

REPRÉSENTANTE DE
LA FAMILLE

Date



Aurelian House Jewelers — Service juridique

718 Fifth Ave, New York, NY 10019, États-Unis

atelier@aurelianhouse.com · +1 212 555 0177

· aurelianhouse.com

Aurelian House Jewelers LLC · EIN 13-4487206